

2 Clubs
pour
1 passion



DOSSIER D'INSCRIPTION



CNPA
BP 10020 - 17630 - LA FLOTTE
contact@iledere-voile.com
05 46 09 50 57



STAGE
LOCATION
COURS PRIVÉ
FORMATION

VOILE
WINGFOIL
PADDLE
NATATION
PERMIS





NOS FORMULES, NOS TARIFS HIVER-PRINTEMPS-AUTOMNE 2026



STAGES

VOILE ⁽¹⁾ - Nos stages se déroulent sur des embarcations adaptées à l'âge et niveau des participants		CODE (A renseigner sur fiche inscription)	LIEU DE PRATIQUE La Flotte	STAGE 5 JOURS (Lun. à Ven.)	Autres durées (2)
MOUSSAILLON 5-8 ans		MOUS	X	159 €	Nous consulter <u>sur place</u> en fonction des disponibilités
CATAMARAN Enfant 8-12 ans	Débutant	ENF0	X	199 € *	
	Intermédiaire	ENF1	X		
	Perfectionnement	ENF2	X		
Junior 13-15 ans	Débutant	JUN0	X	209 € *	
	Intermédiaire	JUN1	X		
	Perfectionnement	JUN2	X		
+16 ans et Adulte	Débutant	ADU0	X		
	Intermédiaire	ADU1	X		
	Perfectionnement	ADU2	X		
PLANCHE A VOILE +10 ans, Jun, Adu	Débutant	PAV0	X	199 € *	
	Intermédiaire	PAV1	X		
 WINGFOIL Dès 15 ans	Débutant	WING	X	Non proposé	Stage 3 jours 260 €

* + 1 SEANCE OFFERTE LE SAMEDI

COURS PRIVE (1 à 7 pers) ⁽²⁾

Pour découvrir en famille, perfectionner une manœuvre en solo ou améliorer votre technique.

Solo/Duo (1 à 2 pers.) sur Dériveur ou Catamaran - Durée : 1h30	98 €
Famille/Groupe formé (3 à 7 pers.) sur Dériveur Collectif - Durée : 1h30	135 €

	Solo	Duo
Planche à Voile - Durée : 1h30	75 €	115 €
WingFoil - Durée : 1h30	95 €	180 €

Groupe Paddle de 3 à 7 personnes - Durée 1h00	100 €
--	-------

PERMIS MER COTIER

Pour naviguer sur bateau à moteur, scooter des mers, jet de + 6Cv et à moins de 6 miles d'un abri
Formation d'env. 12h avec pratique en mer et examen théorique - Prévoir achat livre "Code Vagnon"

Cours collectif ⁽¹⁾	340 €	+ Timbres fiscaux : 78 €
Cours privé	490 €	

LOCATION ⁽³⁾

L'heure de location débute au départ à l'eau, tout dépassement est facturé prorata temporis

		1h00	2h00
Dériveur Collectif Ludic *	3 à 8 pers.	70 €	112 €
Catamaran 17 pieds *	3 pers.	55 €	90 €
Cata 15 pieds, Dériveur Velic *	2 à 3 pers.	45 €	75 €
Cata 14 pieds *	2 pers.	38 €	63 €
Laser, Funboat	1 (Laser) à 2 pers. (Funboat)	32 €	52 €
Planche à voile Loisir	1 pers.	25 €	40 €
Sup-Paddle	1 pers.	15 €	24 €
Mega Sup (à Rivedoux)	3 à 7 pers.	50 €	80 €

* Chèque de caution : 300 €

STADE NAUTIQUE (5x2h00) ⁽³⁾

Réservé aux personnes autonomes (niveau perfectionnement) et capables de préparer l'embarcation
5 navigations libres et surveillées dans les horaires de stages Printemps - Eté - Automne

Planche à Voile (1 pers)	150 €
Laser (1 pers) ou Funboat (1-2 pers)	195 €
Catamaran 15 pieds ou Dériveur Vélis * (2-3 pers)	280 €
Catamaran 17 pieds * (2-3 pers)	335 €
Dériveur Collectif * (4 à 7 pers)	390 €

* Chèque de caution : 300 €

Quelques informations utiles

PLANNING ET HORAIRES

Les stages et navigations se déroulent **en fonction des marées**, les horaires varient donc d'un jour à l'autre - **Voir Fiche "Horaires La Flotte"**

Durée : Moussaillons : Entre 1h30 et 2h/j – Autres stages : Entre 2h et 2h30/j – Autres formules : A l'heure

EQUIPEMENT A PREVOIR

Tennis ou chaussures d'eau, maillot de bain, coupe-vent, pull ou polaire, protection solaire (lunettes, casquette, crème). **Gilet de sauvetage et combinaison fournis par le club.**

- (1) En cas d'inscriptions insuffisantes (4 pers. mini), le club vous proposera au choix remboursement ou autre formule
- (2) L'inscription aux **Stages Courts et Cours Privé** s'effectue sur place à votre arrivée selon disponibilités
- (3) Réserve aux personnes de niveau Perfectionnement

La Flotte : 05 46 09 50 57 --- Rivedoux-Plage : 05 46 35 62 05

Email : contact@iledere-voile.com



- CENTRE NAUTIQUE ET PLEIN AIR ÎLE DE RÉ -

- La Flotte - Rivedoux Plage -

HORAIRES LA FLOTTE VACANCES FEVRIER

Pour votre bonne organisation

1- Horaire d'arrivée des stagiaires :

☐ Moussaillon : Horaire indiqué sur la fiche

☐ Autres stages : 15 mns avant l'heure indiquée

2- Venir au club et repartir en tenue de navigation : Pour votre confort, une combinaison vous est prêtée pour la semaine et disponible dès le samedi précédent votre stage. Vous pouvez, ainsi, arriver en tenue de navigation.

Equipement personnel : Chaussures de navigation (chaussures d'eau, vieilles tennis) obligatoires, coupe-vent (type k-way) et veste polaire conseillés.

3- Ce planning peut être amené à évoluer en fonction des conditions météo et du nombre d'inscrits (min. 4 pers.)

		Stages Catamaran (1)	Stage Moussaillon (1)	Autres activités
SEM. 8	L 16-févr M 17-févr M 18-févr J 20-févr V 21-févr S 22-févr	14:00 à 16:30 14:00 à 16:30 14:30 à 17:00 15:00 à 17:30 15:30 à 18:00 16:00 à 18:00		Stage 3J Wingfoil, Permis bateau, Cours privés, Location... Nous consulter pour connaître les disponibilités ...
SEM. 9	L 24-févr M 25-févr M 26-févr J 27-févr V 28-févr S 01-mars	09:15 à 11:45 09:30 à 12:00 09:30 à 12:00 09:30 à 12:00 14:00 à 16:30 14:30 à 16:30	09:45 à 11:45 10:00 à 11:30 10:00 à 11:30 10:00 à 11:30 14:30 à 16:00	
SEM. 10	L 3-mars M 4-mars M 5-mars J 6-mars V 7-mars S 08-mars	14:00 à 16:30 14:00 à 16:30 14:30 à 17:00 15:00 à 17:30 15:30 à 18:00 16:00 à 18:00		

En fin de séance, Pot de fin de stage et goûter (accompagnateurs bienvenus !)

(1) Ouvert dès 4 inscriptions - En-dessous, regroupement ou remboursement seront proposés

Si la météo est défavorable, le remboursement total des séances annulées est prévu

Le +

Stage 5 jours (Sauf Moussaillon)

6 ème navigation offerte et surveillée le samedi (Horaires à confirmer le vendredi)

Sous réserve d'une météo compatible avec votre niveau et dans le respect des zones de navigation définies par le responsable technique

Equipement de navigation

Tennis ou chaussures d'eau, maillot de bain, coupe-vent, protection (lunettes, casquette, crème solaire), pull ou polaire

Gilet de sauvetage et combinaison (shorty) fournis par le club.

Il est aussi possible de louer une combinaison intégrale (10 €/semaine)

CNPA - BP 10020 - 17630 La Flotte

La Flotte : 05 46 09 50 57 - Rivedoux-Plage : 05 46 35 62 05

contact@iledere-voile.com www.iledere-voile.com

Association 1901 - Agrément DDCS : ET000150 - Affiliation FFV : 17009 - Siret : 31349812300022



ACTIVITÉ NAUTIQUE - Fiche d'inscription

STAGIAIRE :



OU



NOM _____
PRÉNOM _____
NÉ(E) LE _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____ N° d'urgence : _____

Adresse de Vacances : _____

☐ Je possède un Livret de Formation FFV et je l'apporte le 1er jour d'activité ☐ Je souhaite emprunter une combinaison Shorty (selon stock disponible)

Mon expérience voile (stage effectué, niveau F.F.V., support pratiqué, ...) : _____

STAGE		SITE / HORAIRES			
SEMAINE N° (Ex : 06 AU 11/07 = Sem N°28)	ACTIVITÉ codes sur fiche tarifaire Ex. : JUNIOR PERF. = JUN2 PLANCHE DEB. = PAV0	LA FLOTTE (Selon planning joint)		RIVEDOUX (Horaires fixes - SEM 28 à 35)	
		Horaire 1 (vert)	Horaire 2 (bleu)	Matin CATAMARAN 9H30-12H MOUSSAILLON 10H-11H30	Après-midi CATAMARAN 15H-17H30 PLANCHE 15H-17H30
1 ^{ère} Semaine					
2 ^{ème} Semaine					



REPRESENTANT LEGAL :

(pour les mineurs)

NOM _____

PRÉNOM _____

NÉ(E) LE _____

Téléphone : _____

OU

STAGIAIRE MAJEUR :

E-mail : _____

Je, soussigné(e), atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et d'Enseignement (Voir page suivante) et les accepter.

Je verse, ci-joint, par :

☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Chèques-Vacances ANCV ☐ Virement : IBAN : FR76 1090 7006 8097 2730 0101 212 BIC : CCBPFRPPBDX

• Pour mon (mes) stage(s) :€

• Pour mes options :€ ☐ 1/ Option "100% remboursé" : 13,0 € ☐ 2/ Dommages corporels IA Sport + MAIF : 19,0 €

• SOIT UN TOTAL DE :€

Fait à _____, le / /202 ..

Signature Stagiaire majeur ou Tuteur légal

À retourner :

- Par courrier postal : C.N.P.A. ILE DE RE - BP 10020 - 17630 LA FLOTTE (règlement par chèque)
- Ou par e-mail à l'adresse : contact@iledere-voile (règlement par virement sous 48h)



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ENSEIGNEMENT

Art. CGV 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le **Centre Nautique et de Plein Air Ile de Ré** (C.N.P.A. Ile de Ré) et ses adhérents ou usagers bénéficiaires des prestations Activités Nautiques. Le C.N.P.A. Ile de Ré est agréé DDCS sous le N°ET000150 et est affilié à la Fédération Française de Voile sous le N°17009.

Art. CGV 2 : Conditions d'accès

Nos activités et stages s'adressent à toute personne, enfant ou adulte, âgée au minimum de 4 ans (natation) et 5 ans (voile), sans limite d'âge supérieure. Les élèves ou pratiquants majeurs du C.N.P.A. Ile de Ré, ou pour les mineurs, leurs parents, déclarent par leur inscription :

- Attester de leur aptitude physique à la pratique des sports et s'engager à déclarer tout traitement ou contre-indications médicales.
- Attester avoir été informé sur les capacités requises pour la pratique de l'activité.
- Autoriser les responsables du C.N.P.A. Ile de Ré à faire pratiquer tous soins médicaux qui paraîtraient utiles et s'engager à en assurer le règlement.
- Attester (Hors Stage Natation) de leur aptitude à s'immerger et nager 25 m. Pour les Moussaillons (5-8 ans), l'attestation du test « d'aisance aquatique » réalisé avec brassière de sécurité est suffisante. (Art. A322-3-1 et A322-3-2 du Code du Sport).
- Attester dégager la responsabilité du C.N.P.A. Ile de Ré en dehors des horaires de stage.
- Autoriser, sauf avis contraire par courrier ou e-mail, l'association à utiliser les images représentant l'élève pour l'illustration de ses supports de communication (catalogue, site internet, affiches, newsletters,...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au C.N.P.A. Ile de Ré
- Accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le règlement intérieur du C.N.P.A. Ile de Ré.

Art. CGV 3 : Licence et assurance

Tout adhérent ou usager du C.N.P.A. Ile de Ré à la possibilité d'adhérer à la Fédération Française de Voile (F.F.Voile), via la licence Club ou Enseignement valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N (Selon tarifs F.F.Voile en vigueur). Le CNPA Ile de Ré a souscrit pour les stagiaires d'activités encadrées une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages occasionnés à autrui. Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MAIF I.A. SPORT+ qui étend notamment la couverture des garanties Assistance rapatriement, Capital décès, Capital invalidité. Plus d'informations par e-mail sur simple demande.

Art. CGV 4 : Tarifs et modalités de règlement

Les prix des prestations sont indiqués en euros TTC dans nos documents tarifaires (affichés à l'accueil, disponibles sur le Site Internet ou remis au moment de l'inscription). Ils comprennent la fourniture des embarcations et matériel de sécurité obligatoire, les cours et une assurance RC (Art. CGV 3), à l'exclusion de toute autre prestation sauf cas particuliers. Les prestations doivent être réglées intégralement le jour de l'inscription.

Modes de règlement acceptés : Chèque, virement bancaire, numéraire, chèques vacances ANCV.

Art. CGV 5 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ». En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 7 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès du CNPA Ile de Ré.

Art. CGV 6 : Conditions d'annulation et remboursement

Annulation de votre fait : Une option « 100% remboursé » pour cause de force majeure peut être souscrite par l'adhérent à l'inscription. En cas de force majeure (raison médicale, accident, décès, convocation à examen, chômage, ou modification des congés par l'employeur) et après validation sur présentation des pièces justificatives par le C.N.P.A. Ile de Ré, l'adhérent ayant souscrit l'option « 100% remboursé » sera remboursé prorata temporis (dans la limite des séances déjà réalisées). Plus d'informations par e-mail sur simple demande.

Dans les autres cas d'annulations, non prises en charge par l'option « 100% remboursé » ou pour les adhérents n'ayant pas souscrit cette option au moment de l'inscription, les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous s'appliquent :

Date Annulation	AVEC Option "100% remboursé"	SANS Option "100% remboursé"
31 jours ou plus avant le stage	Remboursement intégral	25 % du prix du stage conservé par le club
De 30 à 10 jours avant le stage	Remboursement intégral	50 % du prix du stage conservé par le club
Moins de 10 jours avant le stage	Remboursement intégral (1)	100 % du prix du stage conservé par le club

(1) Si stage en cours, selon séances déjà réalisées (prorata temporis)

Sauf dans les cas prévus avec l'option « 100% remboursé », une arrivée tardive, un départ avant la fin du stage, une absence ou un choix erroné à l'inscription (âge ou niveau) ne donnent droit à aucun remboursement ni échange contre un autre cours.

Annulation du fait du C.N.P.A. Ile de Ré : Le club se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de force majeure (notamment des conditions météorologiques défavorables), ou si le comportement d'un stagiaire ou de son accompagnateur est de nature à troubler le bon déroulement ou la sécurité du stage. Cette annulation ne donne lieu à aucune indemnité. Le CNPA peut être amené à annuler un cours collectif par manque de participants. Dans ce cas, l'élève se verra proposer le remboursement intégral, l'inscription à un autre stage pour la même période, un changement de date ou le remplacement du cours collectif en cours privé.

Art. CGV 7 : Responsabilité

Le participant aux activités du C.N.P.A. Ile de Ré atteste se conformer au Règlement Intérieur de l'association et aux instructions données par les encadrants.

En cas de manquement grave ou répété, mettant en danger les autres participants, le matériel, les encadrants ou le participant lui-même ou si le comportement du dit participant (ou de ses accompagnateurs) est de nature à troubler le bon déroulement ou la sécurité du stage, le club se réserve le droit de l'exclure sans aucune indemnité ni remboursement.

Le participant à une location ou navigation libre est tenu de respecter les consignes de navigation et particulièrement les limites du plan d'eau qui ont été indiquées. Il est responsable du matériel qui lui est confié et le matériel cassé ou perdu pourra lui être facturé selon la valeur de remplacement.

Les mineurs doivent, pour toutes activités, présenter une autorisation parentale ou être accompagné d'une personne majeure et responsable.

Art. CGV 8 : Vol, bris ou perte de matériel personnel

Le C.N.P.A. Ile de Ré décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, clés, lunettes, lentilles, téléphone, appareil photo, ...) durant les activités ou dans les locaux.

Art. CGV 9 : Réclamations et Litiges

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Directeur du C.N.P.A. Ile de Ré en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date :

-Par courrier : C.N.P.A. Ile de Ré – BP. 10020 – 17630 – LA FLOTTE -Ou par e-mail : cnpa@iledere-voile.com

Tout litige en application des présentes conditions générales est soumis aux juridictions françaises et au droit français. La version française de ce document est la seule faisant foi. Si aucun règlement amiable n'aboutit, les Parties concernées s'en remettent aux juridictions compétentes du lieu du siège social du C.N.P.A. Ile de Ré, auxquels elles font attribution expresse de compétence, y compris en cas de pluralité de Parties, d'appel en cause ou en garantie, de demande incidente, même pour les procédures en référé ou sur requête.



Le CNPA Ile de Ré a souscrit pour ses membres une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages occasionnés à autrui.
Il vous propose aussi des garanties complémentaires dont vous trouverez le détail ci-dessous

OPTION « 100% REMBOURSE »

13,00 €

- Avec l'option « 100% remboursé », vous pouvez être remboursé en intégralité des sommes versées pour cause de force majeure (raison médicale, accident, convocation à examen, licenciement économique ou modification des congés par l'employeur)
- La garantie est acquise à compter de la réception de votre dossier d'inscription et bordereau de souscription jusqu'au 31 août 2026, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

Date Annulation	AVEC Option "100% remboursé"	SANS Option "100% remboursé"
31 jours ou plus avant le stage	Remboursement intégral	25 % du prix du stage conservé par le club
De 30 à 10 jours avant le stage	Remboursement intégral	50 % du prix du stage conservé par le club
Moins de 10 jours avant le stage	Remboursement intégral (1)	100 % du prix du stage conservé par le club

(1) Si stage en cours, remboursement selon séances déjà réalisées (Prorata temporis)

ASSURANCE CORPORELLE « I.A. SPORT + »

19,00 €

- Avec I.A. sport+ de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : Montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile, ...
- Vous trouverez au verso tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I.A. sport+, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du Contrat RaqvamAssociations & Collectivités souscrit par l'association.
- I.A. sport+ vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription jusqu'au 31 août 2026, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

Que vous souscriviez ou non, merci de compléter le bordereau détachable accompagné le cas échéant du règlement de la cotisation complémentaire correspondante : Le recouvrement des cotisations s'effectue auprès de l'association. Aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF.



N° soc: 2097445 A

Bordereau à remettre au CNPA

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse: N° tél:

Atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire des options complémentaires. J'ai bien noté que ces garanties sont acquises à compter de la date de souscription jusqu'au 31/08/2025 (Durée de 12 mois maximum)

OPTION « 100% REMBOURSE »

- ☐ Je souhaite souscrire à l'option « 100% remboursé » ☐ Je ne souhaite pas souscrire cette option

ASSURANCE I.A. SPORT + (Catégorie du sport pratiqué : 3 - Cf. verso)

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF, indiquez votre N° de sociétaire :

- ☐ Je souhaite souscrire à l'assurance I.A. Sport + ☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie

Fait à, le Signature :
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Contenu et plafonds de la garantie I.A. Sport + (saison sportive 2025/2026)

• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.....	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.....	3 000 €
– dont frais de lunetterie	300 €
• Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :	
– jusqu'à 9 %	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :	
– capital de base.....	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	30 000 €
– par enfant à charge.....	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Principales exclusions :

Sont exclus de la garantie :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I.A. Sport + (saison sportive 2025/2026)

Nature du sport pratiqué

(si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)

Sports de catégorie 1 :

alpinisme, banskay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.

69,55 €

Sports de catégorie 2 :

2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo

42,08 €

Sports de catégorie 3 :

activité « chiens de traîneaux », aérobic, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogol, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, énergie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaïdo, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wüo tai, yoga, zumba.

19,00 €